

Approche des mesures de prise en charge dans le domaine de la protection de l'enfant ou de la délinquance juvénile

Les médias publient çà et là des articles polémiques sur le placement extrafamilial d'enfants et d'adolescents dans lesquels l'accent est mis notamment sur les coûts et le rôle de l'APEA (autorité de protection de l'enfant et de l'adulte). En sa qualité d'association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée, Integras compte de nombreuses institutions parmi ses membres. L'APEA et les institutions disposent de peu d'opportunités de s'exprimer dans des situations cruciales, n'étant pas autorisées à divulguer des données concernant des cas particuliers. Sur le plan de la communication, la tâche des foyers et de l'APEA est par conséquent tout sauf facile. Integras souhaite nuancer l'image du travail d'éducation sociale et plaide en faveur d'une discussion objective de cette thématique. Les propos ci-après se réfèrent à une analyse coût-bénéfice parue dans une revue de pédopsychologie clinique („Kosten-Nutzen-Analyse der Heimerziehung“, Roos, Petermann 2006).

Si les milieux de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ne doivent pas écarter par principe toute considération économique, cet aspect ne doit naturellement pas prédominer lorsqu'on envisage par exemple un second placement, au motif qu'il serait moins coûteux, mais ne serait pas fondé en priorité sur le besoin de l'enfant ou de l'adolescent-e en éducation sociale – alors même que l'enjeu réside justement dans ce besoin. Un tel procédé doit être qualifié d'inadéquat du point de vue professionnel.

Les mesures de prise en charge dans le domaine de la protection de l'enfant ont pour mandat fondamental de rétablir / de rendre possible / de préserver la protection de l'enfant/adolescent-e. Il s'agit là d'un mandat conféré à l'État visant à protéger une jeune vie. Dans le domaine de la délinquance juvénile, c'est, en Suisse également, l'aspect éducatif qui doit jouer un rôle essentiel.

Le domaine de la protection de l'enfant et des mesures destinées aux adolescents délinquants donne toujours lieu à des situations hautement complexes et émotionnelles pour lesquelles il n'existe pas de réponses simples. Des réponses nuancées et adaptées au cas particulier doivent nécessairement être recherchées par des professionnels dont l'action se fonde sur des méthodes scientifiquement éprouvées et pouvant être vérifiées par la recherche et tirées de celle-ci. La Suisse s'est engagée à respecter ces principes, entre autres par le biais de son nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte.

L'effet des mesures de prise en charge, que ce soit dans le domaine de la protection de l'enfant ou dans celui de la délinquance juvénile, dépasse largement la durée effective de la mesure; en d'autres termes, il s'agit toujours d'investir dans l'avenir des jeunes et de l'influencer aussi positivement que possible, et ce également dans le but d'éviter des coûts ultérieurs. Les résultats de la recherche mettent en évidence que ce sont les configurations aussi précoces, individualisées et intensives que possibles qui sont les plus prometteuses pour la suite de l'évolution d'un jeune (voir Roos, Petermann 2006). C'est actuellement dans cette direction qu'évolue par exemple l'AI qui prévoit, dans son projet de développement continu (révision de l'AI), de s'investir fortement en faveur des enfants/adolescents.

Integras plaide en faveur d'une approche qui conçoive le travail d'éducation sociale des services d'aide à l'enfance et à la jeunesse en milieu institutionnel comme un investissement dans l'avenir, ayant vocation à être suivi d'effets aussi positifs que possibles pour chaque personne, mais aussi – par voie de conséquence – pour l'État. Integras plaide en outre pour que l'aide à l'enfance et à la jeunesse se voie accorder une importance sociale et financière adéquate.

Références: Roos, Klaus, Franz Petermann (2006): Kosten-Nutzen-Analyse der Heimerziehung. In: Kindheit und Entwicklung, Zeitschrift für klinische Kinderpsychologie, Hogrefe Verlag. p. 45-54.

Contact:

Gabriele E. Rauser, secrétaire générale d'Integras, gabriele.rauser@integras.ch, T 044 201 15 00

Laura Valero, communication Integras, laura.valero@integras.ch, T 044 201 15 00

Integras Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée

Integras est l'association nationale des institutions qui accueillent des enfants, adolescents et jeunes adultes dans un cadre extrafamilial et en favorisent le développement. Ses membres sont des établissements résidentiels, semi-résidentiels et ambulatoires de travail social, des écoles spécialisées, des centres de formation et associations ainsi que des particuliers intéressés. L'association oriente son travail sur les attentes et les droits des enfants, adolescents et jeunes adultes ayant besoin de soutien en éducation sociale et en pédagogie spécialisée. Elle s'engage en faveur du professionnalisme et de la qualité du travail auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes en placement extrafamilial et/ou bénéficiant de mesures de pédagogie spécialisée. De nombreuses commissions élaborent des bases et propositions qu'elles défendent face aux autorités et aux politiques. À travers ses quatre colloques annuels, Integras contribue en outre aux échanges intenses entre science et terrain. www.integras.ch

28.04.2017